



CACES R489 - Recyclage

En 1983, dix professionnels de la sécurité routière ont choisi de se regrouper au sein d'une association. Leur objectif : s'unir pour mieux servir les intérêts des clients.

Aujourd'hui CER c'est :

550 Etablissements
39 Formations
1700 Voitures
200 000 Elèves formés
2 000 Professionnels
60 Poids Lourds
450 Véhicules 2 Roues

CER VOGELGESANG

17 rue des Forgerons

57915 WOUSTVILLER

03 87 09 90 44

didier.vogelgesang@cegetel.net

DETAILS DE LA FORMATION

- 14 heures soit 2 jours
- 08h00 - 12h00
13h00 - 16h00

LIEU DE LA FORMATION

CENTRE DE FORMATION
CER VOGELGESANG
17 rue des Forgerons
57915 WOUSTVILLER

DATE(S) : Nous consulter
ou retrouvez toutes nos
dates de stages sur notre
site vogelgesang.fr

TARIF : 420 Euros T.T.C.

Version du 01.12.2024

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Permettre d'acquérir les compétences nécessaires (théoriques et pratiques) à la conduite de chariots de manutention en sécurité et être préparé aux tests CACES ® pour la catégorie demandée.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie théorique

- objectifs de la formation.
- la recommandation R489, ses textes, sa procédure.
- la législation (obligation de l'employeur, responsabilité de chacun).
- les différents organismes de prévention et leurs rôles.
- le CACES ®, l'autorisation de conduite.
- les équipements obligatoires pour le cariste et pour le chariot élévateur.
- les responsabilités physiques, morales et pénales lors d'un accident grave.
- les règles de circulation à l'intérieur de l'entreprise et sur la voie publique.
- les responsabilités du cariste.
- les principales interdictions.
- la classification des chariots élévateurs.
- utilisation des chariots.
- le centre de gravité de la charge, plaque de charge
- vérification journalière du chariot.
- la prise de poste.
- la fin de poste.
- mécanique.
- chaîne cinématique.



CACES R489 - Recyclage

PROGRAMME DE LA FORMATION (suite)

Partie pratique

- mise en pratique de la théorie.
- vérification des équipements individuels de protection.
- vérification des documents de l'engin.
- vérifications de l'engin (état des équipements de l'engin, vérification des différents niveaux, essais hydrauliques de l'engin).
- les règles de circulation à l'intérieur de l'entreprise et sur la voie publique.
- les responsabilités du cariste.
- conduite du chariot (parcours défini avec panneau de signalisation, slalom, pente, virage, passages de portes).
- rangement de palettes au sol.
- gerbage à mi-hauteur et à grande hauteur.
- chargement, déchargement de camion.

PUBLIC VISE & PREREQUIS

Les utilisateurs expérimentés de chariots de manutention, déclarés aptes après la visite médicale du travail.
Compréhension orale et écrite du français.

RESULTATS ATTENDUS

Réussite à l'examen théorique et pratique avec une moyenne minimum de 7/10.

ENCADREMENT

- Formateur CACES ayant une expérience sur le terrain
- Le formateur doit être titulaire de la catégorie de CACES enseigné

MOYENS PEDAGOGIQUES & TECHNIQUES

- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Mise en situation

EVALUATION DE LA FORMATION (examen blanc en cours de formation)

Examen CACES ® conforme à la recommandation R489 de la CNAMTS.

SANCTION DE LA FORMATION

Délivrance d'un certificat officiel d'une validité de 5 ans.

CONDITION DE REUSSITE (Taux de réussite 2024 = 100%)

Avoir obtenu une note de 70/100 au QCM et 70/100 à la pratique

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES Pour toute information sur l'accessibilité,

Vous pouvez vous adresser à notre référent handicap : didier.vogelgesang@cer-reseau.com